



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

**N° de la demande :** 2010-1296  
**Demande :** Nouvelle limite maximale de résidus (LMR) d'une matière active de qualité technique déjà évaluée  
**Produit :** Fongicide prothioconazole de qualité technique  
**N° d'homologation :** 28358  
**Matière active (m. a.) :** Prothioconazole  
**Numéro de document de l'ARLA : 2180724**

### Objet de la demande

La présente demande vise à établir une LMR pour le prothioconazole, une matière active déjà homologuée (numéro d'homologation 28358) pour les cultures de riz importé.

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise.

### Évaluations sanitaires

Aucune évaluation toxicologique ou professionnelle n'est requise pour la présente demande.

Des données précédemment examinées provenant d'essais sur des cultures au champ concernant le prothioconazole dans les cultures de riz ont été utilisées pour étayer l'établissement d'une limite maximale de résidus (LMR) pour cette matière active dans ou sur les cultures de riz importé. En outre, une étude sur la transformation du riz traité a déjà été examinée pour déterminer le potentiel de concentration des résidus de prothioconazole dans les produits transformés.

### Limites maximales de résidus

D'après les limites de résidus observés dans les données provenant d'essais sur des cultures au champ réalisés à des taux exagérés comparées à celles inscrites sur l'étiquette américaine, une LMR sera établie pour couvrir les résidus de prothioconazole dans ou sur les cultures de riz importé, comme cela est indiqué dans le tableau 1. Les résidus de prothioconazole dans les produits transformés qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont assujettis aux LMR établies pour les produits agricoles crus (PAC).

**Tableau 1 Résumé des données d'essais sur le terrain et des données de transformation utilisées pour fixer les limites maximales de résidus (LMR)**

Denrée	Méthode d'application/ dose d'application totale (g m. a./ha)	DAAR (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	actuellement établi LMR	LMR recommandée (ppm)
			Min.	Max.			
Riz	380-410	40-67	< 0,02	0,222	Aucun	Aucun	0,35

### Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise.

### Évaluation de la valeur

Une telle évaluation n'est pas requise.

### Conclusion

À la suite de l'examen de toutes les données disponibles, une LMR de 0,35 ppm est recommandée pour les résidus de propiconazole dans et sur les cultures de riz importé. Les résidus de propiconazole dans ces denrées aux LMR proposées ne poseront pas de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes ou les personnes âgées.

## Références

PMRA Document Number	Référence
738091	2004, JAU6476 480 SC - Magnitude of the Residue in/on Rice; DACO 7.4.1/7.4.2
738409	2004, JAU6476 480 SC - Magnitude of the Residue in/on Rice Grain and Rice Processed Commodities; DACO 7.4.5

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.